

Séance du Conseil Municipal

en date du

25 mai 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-cinq du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice, M. BAIZET Patrick, Mme CARRENO Mercedes, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, M. DELANGLE Francis, Mme PEGUET Jennifer Mme THEVENET Aurélie, Mme BAJARD Brigitte

Secrétaire de séance : Mme PEGUET Jennifer

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ Région Rhône-Alpes : Transports publics

Mme Béatrice FARABET fait le compte-rendu de la réunion organisée par les services de la Région suite à la reprise de la compétence des transports par la Région Rhône-Alpes. Elle indique que les horaires des lignes 208 et 214 vont être réaménagés afin de faciliter l'accès aux usagers non scolaires et que l'ajout d'arrêts supplémentaires sur Roanne va être étudié. Parallèlement, l'appellation des lignes sera également modifiée.

Une expérimentation pour l'embarquement de vélos à bord des bus va également être mise en place afin de favoriser le déplacement des usagers.

Concernant l'installation d'un abri bus rue de la Républiques au niveau de la contre allée, René VALORGE fait part au Conseil Municipal de l'accord de principe de M. et Mme BERNAY pour la pose de cet abri en bordure de leur propriété, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de foncier.

➤ Comité Consultatif Eau et Assainissement

Mme Céline DECHAVANNE relate la réunion du Comité Consultatif Eau et Assainissement. Elle explique qu'il s'agissait de la 1^{ère} de ce comité consultatif qui a été créé récemment afin de préparer le futur transfert de la compétence Eau et Assainissement à l'intercommunalité qui devra être effectué d'ici le 1^{er} janvier 2026 au plus tard.

Elle rappelle que Charlieu-Belmont Communauté exerce déjà deux compétences en lien avec l'assainissement : la gestion des boues d'épuration et le service d'assainissement non-collectif (SPANC).

Concernant les projets du Comité Consultatif, elle fait part du lancement d'une étude sur la ressource en eau qui pourrait démarrer d'ici la fin de l'année. Une formation à destination des agents communaux va également être organisée pour le contrôle des branchements sur le réseau d'assainissement collectif.

II. PROJET DE MISE EN VENTE D'UN TERRAIN A BATIR

M. René VALORGE rappelle que la commune est propriétaire des parcelles B 2250 et B 240 situées en prolongement du lotissement La Scierie, à proximité de l'école.

Ce tènement d'une superficie totale de 2 030 m² est classée en zone UC pour 896 m² (parcelle B 2250) et en zone A pour 1 134 m² (parcelle B 240).

Comme déjà évoqué lors d'une précédente réunion, et compte tenu de la demande en terrain à bâtir sur la commune, il propose au Conseil Municipal de mettre en vente ce tènement, qui est desservi par tous les réseaux.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve la mise en vente du terrain à bâtir composé des parcelles B 2250 et B 240 au prix de 40 000 €. Il mandate le Maire pour discuter avec Loire Habitat de la création d'une servitude de passage sur la voie du lotissement de la Scierie afin de permettre l'accès à ce terrain.

III. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Mme Alexandra DUCROT rappelle au Conseil Municipal que les horaires de l'école publique sont répartis sur 4 jours depuis septembre 2017. Cette organisation du temps scolaire nécessite une dérogation accordée par l'Inspection d'Académie pour une durée de 3 ans et doit être renouvelée à la rentrée de septembre 2021.

Elle précise que le Conseil d'Ecole a approuvé cette répartition sur 4 jours de classe lors de sa dernière réunion et propose au Conseil Municipal de poursuivre la même répartition de la semaine scolaire, cette organisation convenant parfaitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune et propose au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) l'organisation la semaine scolaire comme il suit : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, à la rentrée de septembre 2021.

IV. OPPOSITION AU TRANSFERT A CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE AU 1^{ER} JUILLET 2021 DE LA COMPETENCE PLU

M. René VALORGE explique au Conseil Municipal que la Loi NOTRE a prévu un certain nombre de transferts de compétences à l'intercommunalité. Parmi ces transferts, en matière d'urbanisme, la Loi prévoit que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal devient la règle et le Plan Local d'Urbanisme l'exception. Ce transfert s'effectue de plein droit à compter du 1^{er} juillet 2021, sauf si avant cette date au moins 25 % des communes représentant 20 % de la population de l'EPCI s'y sont opposées.

Il indique que le PLUI permettrait d'avoir un document de planification à l'échelle de l'intercommunalité et renforcerait ainsi la cohérence du territoire, mais à ce jour la Communauté de Communes n'est pas prête pour mener à bien un tel projet qui par contre pourrait prendre tout son sens lors de la création d'un nouveau

périmètre de SCOT à l'échelle roannaise. De plus, le PLU de la commune est relativement récent et sa révision n'est pas prévue dans l'immédiat.

Il propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert de cette compétence à l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert automatique à Charlieu Belmont communauté au 1er juillet 2021 de la compétence en matière de PLU.

V. MODIFICATION DES HORAIRES D'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

M. David BALTHAZARD précise au Conseil Municipal que par délibération du 30 mai 2012, il avait décidé de procéder à l'extinction de l'éclairage public sur toute la commune avec des horaires différents en été et en hiver, à savoir de 24h à 5h du 15 avril au 15 octobre et de 23h à 5h du 16 octobre au 14 avril.

Il rappelle que, comme cela a déjà été évoqué lors des précédentes réunions du Conseil Municipal, la commission Voirie propose d'augmenter les horaires d'extinction de l'éclairage public en distinguant les quartiers du Bourg et les quartiers périphériques. Cette modification d'horaires permettrait une économie supplémentaire sur les dépenses d'énergie tout en préservant la faune dans les quartiers périphériques.

Il présente au Conseil Municipal les nouveaux horaires d'extinction proposés par la commission, à savoir :

- De 23h à 6h du dimanche soir au jeudi soir et de 24 heures à 6 heures les vendredi et samedi soir dans le Centre Bourg,
- De 22h à 6h du dimanche soir au jeudi soir et de 24 heures à 6 heures les vendredi et samedi soir sur l'Allée Pierre de Coubertin,
- De 23h à 6h tous les jours dans les quartiers périphériques.

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux horaires d'extinction de l'éclairage public tels que proposés.

VI. ASSAINISSEMENT :

➤ *Point sur l'étude de mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement*

Mme Céline DECHAVANNE rappelle que l'étude de mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement, conduite par Réalités Environnement, a débuté en octobre 2020 pour une durée d'environ 12 mois.

Actuellement, le bureau d'étude travaille sur la 3^{ème} phase de l'étude. Après avoir réalisé des mesures de débit et une campagne de tests à la fumée et au colorant pour identifier les branchements défectueux, il va maintenant établir une sectorisation des linéaires de réseaux qui posent problème. Cette cartographie permettra ensuite de définir un programme pluriannuel des travaux à réaliser sur le réseau d'assainissement.

M. René VALORGE informe également le Conseil Municipal du lancement de la consultation pour le renouvellement du collecteur de transfert le long du Botoret.

VII. QUESTIONS DIVERSES

↳ *Reversement de la subvention du Département à la MJC*

M. René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que le Département alloue chaque année une subvention à la MJC de St Denis de Cabanne pour l'emploi d'un animateur. Cette subvention est versée à la commune qui la reverse intégralement à la MJC.

Il indique que, lors du vote du BP 2021, il a été inscrit le versement d'une subvention d'un montant de 16 500 € correspondant à la somme versée par le Département en 2020, or la subvention 2021 allouée par le Département s'élève à 15 150 €. Le Conseil Municipal ajuste par conséquent le montant de la subvention qui sera reversée à la MJC à hauteur de 15 150 €.

↳ *Tirage au sort des Jurés d'Assises*

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de 3 électeurs susceptibles d'être appelés à siéger à la Cour d'Assises.

↳ *Conseil Municipal des Enfants*

Mme Béatrice FARABET informe le Conseil Municipal de l'avancée du projet de création d'un Conseil Municipal des enfants. Elle indique qu'une réunion est prévue vendredi 28 mai avec les directrices des deux écoles pour discuter de ce projet qui pourrait être mis en place à la rentrée de septembre.

Une commission municipale pilotée par Mme Brigitte BAJARD a été constituée pour la mise en place et le suivi du Conseil Municipal des enfants.

↳ *Piscine intercommunale*

M. René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la piscine municipale de Charlieu a été transférée à Charlieu-Belmont Communauté en 2018 et qu'un projet de réhabilitation de cette piscine et de création d'une piscine couverte a été dès lors engagé afin de répondre à un besoin des habitants du territoire et de permettre l'apprentissage de la natation pour tous les scolaires.

Il explique que l'actuelle piscine étant située en zone inondable, le projet de nouvelle piscine couverte devra être déplacé sur les terrains en gorgue au-dessus de la piscine actuelle. Il indique qu'un concours d'architecte a été organisé afin de définir précisément le projet et son coût. Il présente au Conseil Municipal le projet réalisé par le Cabinet Sud Architecte constitué de 2 bassins, un pentagone, un espace ludique, un espace bien-être.

L'aménagement des vestiaires a été conçu pour optimiser l'utilisation de cet équipement en permettant notamment une utilisation par les scolaires et un autre public en même temps.

Le coût prévisionnel de cet équipement s'élève à 7 095 000 € HT pour lequel des financements seront sollicités. La décision de lancer ce projet sera soumise au Conseil Communautaire lors de sa réunion du 17 juin prochain.

Si le Conseil Communautaire décide de réaliser ce projet, la piscine pourrait être ouverte au public dès l'été 2024.

Cet équipement représentant un important investissement pour Charlieu-Belmont Communauté, une prospective financière a été réalisée sur les exercices 2021 à 2024 afin d'appréhender l'impact de ce projet sur les finances de la Communauté de Communes et de fournir aux Conseillers Communautaires les éléments nécessaires pour décider.

Afin de permettre le financement de cet équipement mais aussi d'autres projets d'investissement ou d'améliorations de fonctionnement dans différents domaines de compétence, mais aussi de conserver une capacité d'autofinancement suffisante, il sera probablement nécessaire de créer une fiscalité nouvelle, à savoir une taxe sur le foncière bâti à hauteur de 1,5 % dès 2022. Cette taxe que Charlieu Belmont communauté est la seule communauté du département à ne pas prélever pourrait représenter un montant de l'ordre de 15 à 40 € par an pour les contribuables concernés.

Après avoir présenté le projet de future piscine intercommunale et la prospective financière, René VALORGE invite le Conseil Municipal à donner son avis sur ce projet. A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet structurant pour le territoire et répondant à une attente de la population.

Le Maire,
René VALORGE